



⚡ *En direct d'une mission*

EN ROUTE VERS L'ASIE CENTRALE

Une délégation du Conseil supérieur du notariat (CSN) s'est rendue au Kazakhstan et au Kirghizstan du 21 au 26 juin 2018. — Lire page 2



📺 *À l'affiche*

CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE À CANNES 🎬

Le 114^e congrès des notaires de France s'est tenu à Cannes du 27 au 30 mai 2018 en présence de nombreuses délégations étrangères.

— Lire page 3

💬 *Paroles de...*



JEAN BIZET 🎬

Président de la commission des Affaires européennes du Sénat

— Lire page 3

🏠 *Vu de là-bas*

LÉGALISATION DE DOCUMENTS OFFICIELS

La légalisation est l'attestation par un fonctionnaire de l'exactitude de la signature apposée sur un acte.

— Lire page 4

📄 *Le billet*



AVEC LE PREMIER MINISTRE EN CHINE

Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat.

— Lire page 2

⚙️ *Les Experts*

QUAND LE NOTARIAT MONDIAL FAVORISE LES ÉCHANGES MÉDITERRANÉENS

Le 6^e colloque des notariats de la Méditerranée a eu lieu les 22 et 23 juin 2018 à Madrid à l'invitation de l'Union internationale du notariat (UINL), du notariat d'Espagne et de l'Association Henri Capitant.

— Lire page 5

🌐 *Brèves*

ACTUALITÉS

- ✓ 8^e édition du Forum juridique de Saint-Petersbourg.
- ✓ Actes authentiques en Europe : le site.
- ✓ Forum Expat pour tout savoir de l'expatriation.
- ✓ Un documentaire sur les enfants sans identité.

— Lire page 4-5

🎯 *Focus*

SÉCURITÉ FONCIÈRE ET ÉGALITÉ HOMME/FEMME

La 4^e conférence sur « la sécurité juridique au service de la sécurisation foncière et de l'égalité homme/femme » dans les Balkans s'est tenue le 8 juin 2018 à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine.

— Lire page 3

📅 *Agenda*

À NE PAS MANQUER

- ➔ 15^e colloque juridique franco-russe consacré au « Rôle défini par la loi et place attribuée au notariat dans la réalisation des transferts de propriété immobiliers ».
- ➔ 16^e Sommet de la Francophonie à Érevan autour du thème : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité [...] ».
- ➔ Convention des juristes de la Méditerranée sur les nouvelles technologies .
- ➔ Colloque sur le droit de la famille avec Vera Jourova, commissaire européenne pour la Justice.
- ➔ Semaine du droit, de la justice et du développement à Washington sur le thème : « Droits, protection et développement ».
- ➔ Projection du film : « Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique ».

— Lire page 6

Avec le Premier ministre en Chine

par Didier Coiffard



Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat

En route vers l'Asie centrale



La coopération économique et les nouvelles technologies ont été au cœur de la visite en Chine d'Édouard Philippe et de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, du 22 au 25 juin 2018, à Shenzhen (la Silicon Valley chinoise), Shanghai et Pékin. Le fait que des notaires soient dans la délégation officielle souligne l'importance prise par la sécurité juridique dans les transactions commerciales de la Chine avec le monde entier. Les Routes de la Soie sont devenues une clé de la stratégie économique que Pékin construit vers l'Europe en impliquant tous les pays qui se trouvent à proximité, dont le Kazakhstan et le Kirghizstan. (Lire En direct d'une mission ci-contre).

LE DROIT NOTARIAL EN PARTAGE — Pour accompagner son développement, la Chine a marqué un grand intérêt pour notre modèle juridique. Depuis une vingtaine d'années, le CSN est à ses côtés. Ainsi nous sommes partenaire du Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques¹ de Shanghai, inauguré le 7 février 2001, que Nicole Belloubet a tenu à visiter en ma présence. Ce centre a formé plus de 5 000 juristes au droit français, a copéré à la rédaction de plusieurs lois et contribué à la création de l'Association du notariat de Chine² avec laquelle j'ai signé un accord de coopération le 10 janvier 2018.

SÉCURITÉ JURIDIQUE — En 2003, le CSN a ouvert une antenne à l'université de Droit et de Sciences politiques de Pékin qui est régulièrement consultée par le Conseil des Affaires d'État chinois pour ses réformes législatives, en matière de droit foncier ou de l'environnement et sur des sujets d'éthique et de déontologie. Nos partenaires chinois ont conscience des atouts du droit continental, de ses multiples applications et de son importance dans la prévention des litiges. À juste titre, la sécurité juridique est considérée comme un facteur d'harmonie sociale et de développement durable.

Une délégation du Conseil supérieur du notariat (CSN) s'est rendue au Kazakhstan et au Kirghizstan du 21 au 26 juin 2018. Jean-François Humbert et Antoine Dejoie, respectivement premier et deuxième vice-président du CSN, ont participé à un séminaire à Almaty, l'ancienne capitale du Kazakhstan. Ils se sont ensuite rendus à Bichkek, la capitale du Kirghizstan. Le récit de Jean-François Humbert.

EN ME RENDANT AU KAZAKHSTAN ET AU KIRGHIZSTAN, je pense au chemin parcouru en Asie. Voilà 20 ans, nous engageons une coopération juridique avec la Chine (Lire *Le billet* ci-contre). Le Kazakhstan et le Kirghizstan sont situés sur les Nouvelles Routes de la soie voulues par les autorités de Pékin pour développer leurs relations commerciales, terrestres et maritimes. Nous nous sommes rapprochés de ces pays à leur demande. Le droit continental intéresse et se développe.

AU KAZAKHSTAN... — En juillet 2017, le président Coiffard et moi-même avons participé à la Journée « Énergies et droit de l'environnement » de l'Exposition internationale « Astana Expo 2017 ». L'automne dernier, le CSN a signé un accord avec le notariat kazakh. Lors de la récente mission, nous étions à Almaty pour participer à un colloque aux côtés de représentants des notariats biélorusse, russe, arménien, de ministères publics, de la Cour Suprême... Je suis intervenu sur la force probante et exécutoire de l'acte notarié. Antoine Dejoie a exposé la pratique notariale dans les transactions immobilières. Notre expertise pourrait être utile au Kazakhstan quant à la future loi sur le notariat et pour des formations.

... ET AU KIRGHIZSTAN — Au Kirghizstan, nous avons rencontré la présidente du notariat et des notaires (à Bichkek et dans le Sud) et eu des entretiens avec les vice-ministres de la Justice, de l'Économie et des Finances, l'ambassadeur de France et la représentante de Justice Coopération Internationale³ (JCI). L'Union européenne soutient le Kirghizstan pour développer un État de droit (modernisation du processus législatif, du système judiciaire et soutien aux juristes, notamment les notaires).

MODERNITÉ — Nous pouvons contribuer à l'avenir de ces pays en les accompagnant dans des domaines où nos compétences sont reconnues : le droit de la famille, le foncier, la protection de l'environnement, les notions d'ordre public, d'État, d'équité, la sécurité des actes, la régulation par anticipation et non pas par le contentieux, la transmission des informations et l'utilisation des nouvelles technologies. Le Kazakhstan et le Kirghizstan, mais aussi l'Ouzbékistan qui nous a sollicités, ont la volonté de développer un notariat moderne, éligible à l'adhésion à l'Union internationale du notariat. Ces pays montrent l'attractivité de la France, du droit français et des professions du droit. Comment ne pas être passionné !

1. Le Centre est le fruit d'un partenariat avec le Bureau de la justice de Shanghai, le ministère français de la Justice, l'université de Paris-Assas et la Caisse des dépôts et consignations.

2. En 2006.

3. JCI dépend du ministère français de la Justice.

Congrès des notaires de France à Cannes



LE 114^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE s'est tenu à Cannes du 27 au 30 mai 2018 autour du thème « Demain, le territoire ». Il a réuni plus de 4 000 participants dont 70 personnalités représentant une quarantaine de pays d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb, d'Europe et d'Asie. Depuis des décennies, le Conseil supérieur du notariat développe une coopération juridique et notariale avec de nombreux pays, au sein du CNUE, Conseil des notariats de l'Union européenne, et de l'UINL, Union internationale du notariat, mais aussi auprès d'organisations internationales comme la FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, ou la Banque mondiale.

[LIRE LA VIDÉO](#)

Jean Bizet



Jean Bizet, président de la commission des Affaires européennes du Sénat

QUELS SONT LES GRANDS DÉFIS ÉCONOMIQUES ET NUMÉRIQUES de l'Union européenne pour les années à venir ? Jean Bizet, président de la commission des Affaires européennes du Sénat, évoque les négociations en cours avec le Royaume-Uni qui doit officiellement sortir de l'UE le 29 mars 2019. Sur le plan économique, il parle de la construction du grand marché numérique pour lequel la Commission européenne a proposé le 6 juin 2018 d'investir 9,2 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Les cinq priorités de ce premier programme numérique européen sont : les supercalculateurs, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la confiance, les compétences numériques (formation) et la volonté de développer les technologies numériques dans tous les secteurs de l'économie et de la société.

[LIRE LA VIDÉO](#)

FOCUS

Sécurité foncière et égalité homme/femme



La 4^e conférence sur « la sécurité juridique au service de la sécurisation foncière et de l'égalité homme/femme » dans les Balkans a eu lieu le 8 juin 2018 à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine, organisée par l'Union internationale du notariat (UINL), le notariat de Bosnie, la FAO, la GIZ et

le CSN. La manifestation a réuni une centaine d'experts (juristes, autorités publiques, universitaires, chercheurs, notaires) de 5 pays des Balkans. Lionel Galliez représentait le notariat français.

LA CONFÉRENCE DE SARAJEVO à l'instar des précédentes, à Belgrade et Tirana en 2017 et à Thessalonique en 2016, s'est penchée sur les moyens de garantir le droit des femmes en matière foncière dans le respect, d'une part, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par les Nations-

Unies en 2000, tout particulièrement du 5^e qui assure l'égalité femmes-hommes et, d'autre part, des « Directives Volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts » de la FAO.

CONTRIBUTIONS — Le ministre de la Justice de Bosnie, le président de la Chambre des notaires de Bosnie et la vice-présidente de l'UINL pour l'Europe ont ouvert les travaux. La FAO, la GIZ (agence de coopération internationale allemande) et le représentant d'ONU-Femmes ont mis en avant le rôle du notariat dans l'accès des femmes au foncier et dans la sécurité juridique foncière.

- La présidente de la Chambre des notaires de Monténégro a souligné le rôle de conseil du notaire pour assurer l'équilibre des parties, rappelant que les femmes pâtissaient de droits coutumiers locaux.
- Pour le représentant albanais, le notariat contribue à éviter les conflits. Pourtant, malgré la loi de 2006 sur le foncier et celle de 2012 sur la parité, 70% des propriétés sont enregistrées au bénéfice des hommes. Une situation similaire prévaut en Bosnie.
- En Macédoine, la Constitution et la loi garantissent la parité. Mais lors des successions, les femmes doivent céder leurs droits aux maris et aux frères.

PROJETS ET RÉALISATIONS — La GIZ et la FAO ont élaboré un projet qui détaille les domaines où l'expertise notariale est essentielle. L'UINL travaille sur un guide pratique, avec les notariats français et allemand, destiné aux notaires, et visant la mise en œuvre en pratique des Directives volontaires.

CHIFFRE DU JOUR

112 c'est le nombre de notaires en Bosnie-Herzégovine composé à parité de 56 femmes et de 56 hommes.

Légalisation de documents officiels



La légalisation est l'attestation par un fonctionnaire de l'exactitude de la signature apposée sur un acte et, s'il s'agit d'un acte public, de la qualité de ceux qui l'ont reçu ou expédié. Elle n'est ni une certification de signature faite par un maire, ni une copie de document certifiée conforme à l'original par une administration.

LA LÉGALISATION PEUT CONCERNER :

des actes de l'état civil : naissance, mariage, décès, etc. ;

- des actes judiciaires, notariés ou administratifs (diplômes, extraits de casier judiciaire, certificats de nationalité, etc.) ;
- des actes sous seing privé, attestations sur l'honneur, contrats, certificats d'hébergement...

La légalisation n'a pas d'effet sur le contenu.

DÉMARCHES

- Quand vous êtes à l'étranger, pour faire légaliser un acte destiné à la France, il faut s'adresser au consul français dans la circonscription duquel l'acte a été reçu ou expédié.
- Pour la légalisation d'un acte passé à l'étranger, il faut s'adresser au consul du pays où l'acte a été établi. Ainsi une procuration dressée par un notaire au Liban devra, pour être produite en France, être légalisée par le consul de France à Beyrouth ou par le consulat du Liban en France.

APOSTILLE

La légalisation peut relever du régime simplifié de l'apostille en application de la Convention de la Haye du 5 octobre 1961. L'apostille consiste à apposer sur un document une forme de tampon identique dans tous les pays.

- En pratique, elle concerne surtout des certificats de naissance, de mariage ou de décès, des extraits de registres de commerce ou autre, des brevets, des décisions judiciaires, des

actes notariés, des certifications notariales de signatures, des diplômes émis par des institutions publiques. Toutefois, en fonction des pays, certains documents peuvent être dispensés d'apostille en fonction d'accords ou de conventions annexes.

Elle est délivrée par une autorité désignée par l'État d'où émane le document. La liste des autorités compétentes pour délivrer l'apostille dans chaque pays figure sur le site de la conférence de la Haye.

DISPENSES

La France a passé une convention avec une trentaine de pays qui dispense de légalisation.

À noter également que, depuis le 17 août 2015, les documents liés à une succession sont dispensés de légalisation au sein de l'Union européenne en application du règlement 650/2012 du 4 juillet 2012 sur les successions.

EN SAVOIR PLUS :

- La Convention de la Haye du 5 octobre 1961 et la liste des autorités compétentes pour délivrer l'apostille sur le site : www.hcch.net
- Informations sur l'étranger et liste des consulats et ambassades : www.diplomatie.gouv.fr
- Trouver un notaire : notaviz-notaires.fr/annuaire-des-notaires
- Guide des Français de l'étranger : <https://goo.gl/cnHPym>

8^e édition du Forum juridique de Saint-Petersbourg



LE 8^e FORUM JURIDIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG A eu lieu du 15 au 19 mai 2018. Cette manifestation internationale a pour objet de favoriser le dialogue entre politiques, juristes, économistes et chercheurs représentant tous les secteurs économiques et juridiques. La session inaugurale a été ouverte par Dmitri

Medvedev, Premier ministre de la Fédération de Russie autour du thème : Le futur de la profession juridique. Cette année encore, le Forum a réuni quelque 4 000 participants de 80 pays qui ont assisté à une quarantaine de conférences. Le Conseil supérieur du notariat était représenté par son 1^{er} vice-président, Jean-François Humbert, qui a pris la parole sur «Les technologies de l'information et de la communication au service des droits de propriété et de leur transmission».



Actes authentiques en Europe : le site

LES NOTAIRES D'EUROPE ont ouvert le 17 mai 2018 un nouveau site d'information à l'attention des citoyens européens : «Actes authentiques en Europe». Il fournit des informations sur la force probante des actes authentiques dressés dans les 22 pays membres du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) en matière de successions et de droit de la famille. Rendre la justice plus efficace en Europe est un objectif prioritaire pour le CNUE. Ce nouvel outil pratique vient en complément des autres sites précédemment créés.

EN SAVOIR PLUS :

- Actes authentiques : www.authentic-acts.eu/fr/
- Successions Europe : www.successions-europe.eu
- Couples en Europe : www.couples-europe.eu
- Acheter un bien immobilier en Europe : www.jachetemonlogement.eu
- Personnes vulnérables en Europe : www.the-vulnerable.eu

Quand le notariat mondial favorise les échanges méditerranéens



Le 6^e colloque des notariats de la Méditerranée a eu lieu les 22 et 23 juin 2018 à Madrid à l'invitation de l'Union internationale du notariat (UINL), du notariat d'Espagne et de l'Association Henri Capitant⁴. Les travaux ont été ouverts par Dolores Delgado, ministre espagnol de la Justice, José Angel Martinez Sanchiz, président du Conseil général des notaires espagnols et de José Marqueño Llano, président de l'UINL. Le notariat français était représenté par Thierry Vachon, Pierre Becqué, Jean-François Billerach et Bertrand Basseville.

NOTRE MONDE SE CARACTÉRISE PAR UNE TRÈS GRANDE MOBILITÉ des populations, originaires de pays dont les législations sont fondées par des lois et des coutumes sociales et religieuses différentes. Les colloques de la Méditerranée réunissent des notaires d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Ils ont pour objectif de favoriser les échanges autour de thématiques familiales, conjugales ou professionnelles et de trouver des solutions appropriées aux différentes situations. À Madrid, 150 notaires de 41 pays ont participé à deux conférences...

- Couples, liberté et diversité : couples, partenariat enregistré, mariage.
 - Couples, famille et entreprise : organisation et gestion de l'entreprise au sein du couple et de la famille.
- ... et une table ronde :
- Les difficultés d'application du Règlement européen UE 650/2012 sur les successions⁵ entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée. Les débats ont montré les limites de l'application du règlement, notamment au Maroc et en Algérie en raison des spécificités du droit national.

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME — Dans son discours inaugural, le ministre espagnol de la Justice a déclaré que « la sécurité juridique qu'apportent les notaires garantit l'exercice et le développement des droits de l'Homme ». À l'heure où « la Méditerranée est devenue une mer de mort », il a souligné le rôle des notaires dans la recherche de solutions pour lutter contre les mafias et le blanchiment des capitaux. José Marqueño l'a assuré du soutien de l'UINL.

INTÉRÊT GRANDISSANT POUR L'UINL — L'UINL regroupe 87 pays. En marge du colloque, plusieurs notariats non-membres sont venus se présenter : Iran, Liban, Cap-Vert, Burundi, Mozambique, République démocratique du Congo (RDC) et Rwanda. Le prochain colloque des notariats de la Méditerranée devrait avoir lieu en 2020 à Beyrouth.

Un forum pour l'expatriation

LE 6^e FORUM EXPAT, organisé par le groupe Le Monde avec la participation du Conseil supérieur du notariat, s'est tenu les 5 et 6 juin 2018 aux Docks – Cité de la mode et du design à Paris. Dédié à tous ceux qui veulent travailler, entreprendre ou vivre leur retraite à l'étranger, le forum est l'occasion de venir s'informer et d'obtenir des conseils auprès de 80 organismes, ministères, ambassades, institutions et associations. Douze notaires ont assuré des consultations gratuites sur l'expatriation. Par ailleurs, Sylviane Plantelin et Sébastien Collet, délégués du CSN pour les Français de l'étranger, ont animé une conférence : « S'expatrier : quelles précautions juridiques et patrimoniales à prendre ? ». Pour sa part, Gilles Krowicki est intervenu à la conférence « Gérer au mieux son patrimoine ». Cette année, les projets ont concerné une grande diversité de pays : Chine, Égypte, Île Maurice, Luxembourg. Les retraités français choisissent principalement la Thaïlande ou le Portugal et les jeunes diplômés (24-30 ans) optent pour le Canada.



Un documentaire sur les enfants sans identité

DANS LE PROLONGEMENT DU LIVRE de Laurent Dejoie et d'Abdoulaye Harissou⁶, la Compagnie des Taxi-Brousse a produit un documentaire de 52' « Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique », déjà diffusé par LCP et qui sera par Canal + Afrique à l'automne. L'Organisation internationale de la Francophonie, l'Association du notariat francophone et le Conseil supérieur du notariat ont apporté leur soutien au film. Une avant-première a été organisée le 5 juin 2018 au cinéma Publicis en présence de Laurent Dejoie et Didier Coiffard, respectivement président de l'ANF et du CSN, et de Liz Gomis, membre du Conseil présidentiel pour l'Afrique, Laurence Dumont, députée, et de Thierry Cornillet, député européen. Le documentaire, tourné au Mali, au Burkina-Faso et au Sénégal, expose les conséquences de l'absence d'état civil aux travers d'histoires croisées.

4. L'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française a deux buts : établir des relations entre juristes attachés à la culture juridique française et organiser des congrès périodiques.

5. Règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen.

6. Respectivement président et secrétaire-général de l'ANF. «Les enfants fantômes» sont parus aux éditions Albin-Michel en 2014.

À ne pas manquer

20/09/2018

15^e colloque juridique franco-russe consacré au
« Rôle défini par la loi et place attribuée au notariat dans
la réalisation des transferts de propriété immobiliers »
à Marseille.

11-12/10/2018

16^e Sommet de la Francophonie autour du thème : « Vivre
ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes
et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour
l'espace francophone »
à Érevan, Arménie.

22-23/10/2018

Convention des juristes de la Méditerranée
sur les nouvelles technologies
à Tunis, Tunisie.

23/10/2018

Colloque sur le droit de la famille avec Vera Jourova,
commissaire européenne pour la Justice, au Centre de
conférences Albert Borschette
à Bruxelles.

5 au 9/11/2018

Semaine du droit, de la justice et du développement (« Law,
Justice and Development Week ») sur le thème : « Droits,
protection et développement »
à la Banque mondiale à Washington.

28/11/2018

Projection du film
« Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique »
au Parlement européen à Bruxelles.



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Notaires de France
— DANS LE MONDE —